

Nogent-sur-Marne, le 15 Février 2010.

Organisateur: Alfred WOHLGROTH
39 rue Jacques Kablé
94130 NOGENT SUR MARNE
Tél./Rép./Fax: 01 48 71 18 01.
alfred.wohlgroth@orange.fr

ASCENSION 2010

DU JEUDI 13 MAI AU DIMANCHE 16 MAI

RANDONNÉES, ART ET HISTOIRE DANS LE HARZ ET SON PIÉMONT

Référence: 10-RW40

Le **HARZ** ? Massif montagneux le plus septentrional d'**ALLEMAGNE**, affectant grosso modo la forme d'un rectangle étiré dans le sens E-W sur environ 90 km, large d'environ 30 km dans le sens N-S, situé au NE de **GÖTTINGEN**, au SE de **HANÔVRE**, et au SW de **MAGDEBOURG**, à peu près centré sur 51°45' N - 10°30' E, à cheval sur les "Länder" de **SAXE-ANHALT (en ex-RDA)** et de **BASSE-SAXE**.

Montagnes très anciennes (en géologie, l'adjectif "hercynien" vient de **HARZ**), d'altitude modeste - le plus haut sommet, le **BROCKEN**, culmine à 1142 m - généralement boisées, aux paysages rappelant les **VOSGES MOYENNES**, mais aussi avec quelques sites abrupts magnifiques (gorges) qui ne ressemblent pas du tout à des sites vosgiens. C'est ainsi que nous remonterons les **gorges de la BODE** (ne vous attendez tout de même pas au **VERDON** !).

Géologie très complexe. Minerais métallifères ayant fait la fortune de villes comme **GOSLAR**, et aussi quelques gisements de pyrite sulfureuse.

Comme partout en **EUROPE** dans ces conditions (montagnes boisées + mines = petits nains et sorcières, **Blanche Neige** n'est pas loin), grande richesse en légendes de toutes sortes. **GOETHE**, qui a visité le massif en naturaliste et en poète, s'en est inspiré en situant, dans son "**FAUST**", la **Nuit de WALPURGIS** au sommet du **BROCKEN**, **montagne mythique dans l'imaginaire allemand**, inaccessible pendant tout le temps où une garnison soviétique y était établie. Nous y monterons par le **chemin de GOETHE**.

L'**Art** et l'**Histoire** sont partout présents. En bordure N du massif, nous visiterons, entre autres, **3 sites classés Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO: les villes impériales de GOSLAR et de QUEDLINBURG, la mine d'argent du RAMELSBERG**, qui jouxte **GOSLAR** et qui a fait la fortune de la ville. Nous visiterons également, toujours en bordure N du massif, **la très pittoresque ville de WERNIGERODE**, ainsi que **l'église romane, à l'architecture aux influences byzantines, de GERNRODE**. Cette église, ainsi que celles de **QUEDLINBURG** et de **GOSLAR**, sont décrites dans le volume "**SAXE ROMANE**" de la collection du "**ZODIAQUE**". Je ne cacherai pas que je me suis beaucoup servi de ce livre pour la rédaction du présent programme.

Les visites se feront sous la conduite de **Raymond FAURE**, Français établi à **GOSLAR**, dont nous avons fait la connaissance lors du WE de l'Ascension 2001, et qui nous avait enthousiasmés par son art de présenter et d'expliquer les richesses de sa région (www.raymond-faure.com Le Harz et sa région en 80.000 images). Nous logerons en hôtel à **BAD HARZBURG**, à l'E et à 10 mn de train (fréquents) de **GOSLAR**.

Randonnées de niveau **Moyen** et sacs **légers**.

Transport "**LIBRE**" = chacun s'occupe de ses billets. Voir indications ci-après.

R.V. le JEUDI 13 MAI à 9h15 dans le hall de la gare de BAD HARZBURG.

Hébergement en hôtel à BAD HARZBURG.

HORS PROGRAMME, À TITRE D'INFORMATION COMMUNE:

NOTA 1: Toujours comparer les prix sur www.voyages-sncf.com et www.dbfrance.fr Le prix le plus avantageux pour un même trajet peut ne pas être le même sur l'un et l'autre site.

NOTA 2: Il est peu probable que l'on puisse obtenir à PARIS les billets pour les trajets entre BAD HARZBURG et HANNOVER Hbf ou HILDESHEIM Hbf. Il faudra les acheter sur place. Ce sont des trains sans réservation. HANNOVER Hbf - BAD HARZBURG 18 € au plein tarif. Si on est plus de 6 à vouloir prendre le même train, on peut obtenir, au guichet, un tarif groupe.
(Hbf = Hauptbahnhof, Gare Centrale).

Voyage ALLER par le train de nuit:

MERCREDI 12 MAI 2010:

20h20: **PARIS-EST**. Départ (train CNL 451, couchettes) pour HANNOVER Hbf arr. 7h02.

On peut rattraper ce train à METZ:

21h39: **PARIS EST**. Départ (TGV 2647) pour METZ Ville arr. 23h02, puis train CNL 451 à 23h53.

JEUDI 13 MAI 2010 (ASCENSION):

7h02: Arrivée à HANNOVER Hbf. Attente. **Achat des billets pour BAD HARZBURG** si on ne les a pas obtenus à PARIS.

7h48: HANNOVER Hbf. Départ (train RE 14303) pour **BAD HARZBURG** arr. 9h11.

Instruit par l'expérience du WE de l'Ascension 2009 à DOMODOSSOLA, je donne également des indications pour voyager de jour, si l'on préfère et si l'on peut:

Voyage ALLER de jour, le Mercredi 12 Mai:

Me prévenir SVP si vous choisissez cette solution, afin que je puisse prévenir l'hôtel.

10h01: **PARIS-NORD**. Départ (THALYS 9421) pour KÖLN Hbf 13h15/48 (ICE 951) HANNOVER Hbf 16h28/55 et (train RE 3615) **BAD HARZBURG** arr. 18h09.

Nuit à l'hôtel à BAD HARZBURG.

Voyage RETOUR par le train de nuit:

DIMANCHE 16 MAI 2010:

19h52: **BAD HARZBURG**. Départ (train RE 3616) pour HANNOVER Hbf 21h06/22h16 et (train CNL 450, couchettes) **PARIS-EST** arr. 9h23 le **Lundi 17 Mai 2010**.

On peut arriver plus tôt à PARIS en quittant le train de nuit à METZ pour un TGV:

Le train CNL 450 arrive à METZ Ville à 6h15, et on peut continuer par le TGV 2650 quittant METZ Ville à 6h25 et arrivant à **PARIS-EST** à 7h49.

Voyage RETOUR de jour, le Lundi 17 mai:

Me prévenir SVP si vous choisissez cette solution, afin que je puisse prévenir l'hôtel.

Nuit du 16/17 et petit déjeuner du 17 à l'hôtel à **BAD HARZBURG**.

Retour de BAD HARZBURG à PARIS sans visite intermédiaire: Dép. 8h45 (train RE 14304) pour HILDESHEIM Hbf 9h41/10h25 (ICE 871) MANNHEIM Hbf 13h28/41 et (ICE 9554) **PARIS-EST** arr. 16h50.

Si on veut profiter du voyage de jour pour visiter p.ex. **HILDESHEIM, ville d'art avec des monuments exceptionnels**, ou **HANÔVRE, capitale de la BASSE-SAXE**, le train indiqué ci-dessus au départ de **BAD HARZBURG** (dép. 8h45) arrive suffisamment tôt dans l'une et l'autre ville (**HILDESHEIM** arr. 9h41, **HANÔVRE** arr. 10h10). Attention ! Pour **HILDESHEIM**, ne pas descendre à **HILDESHEIM Ost**, mais à l'arrêt suivant, **HILDESHEIM Hbf** (Hbf= Hauptbahnhof, Gare centrale).

Si on reste visiter HILDESHEIM, alors HILDESHEIM Hbf dép. 14h25 (ICE 279) pour MANNHEIM Hbf 17h28/42 et (TGV 9552) PARIS-EST arr. 20h53,
ou HILDESHEIM Hbf dép. 15h25 (ICE 691) pour GÖTTINGEN 15h53/16h17 (ICE 79) KARLSRUHE Hbf 19h06/31 et (TGV 9570) PARIS-EST arr. 22h37,
ou HILDESHEIM Hbf dép. 16h25 (ICE 873) pour MANNHEIM Hbf 19h28/41 et (ICE 9550) PARIS-EST arr. 22h50.

Si on reste visiter HANÔVRE, alors HANNOVER Hbf dép. 14h00 (train IC 2373) pour KASSEL-WILHELMSHÖHE 15h01/16 (ICE 279) MANNHEIM Hbf 17h28/42 et (TGV 9552) PARIS-EST arr. 20h53,
ou HANNOVER Hbf dép. 14h31 (ICE 558) pour KÖLN Hbf 17h09/54 et (THALYS 9456) PARIS-NORD arr. 20h59,
ou HANNOVER Hbf dép. 15h40 (train IC 2140) pour KÖLN Hbf 18h45/19h11 et (THALYS 9462) PARIS-NORD arr. 22h35,
ou HANNOVER Hbf dép. 15h41 (ICE 79) pour KARLSRUHE Hbf 19h06/31 et (TGV 9570) PARIS-EST arr. 22h37,
ou HANNOVER Hbf dép. 16h00 (train IC 2375) pour KASSEL-WILHELMSHÖHE 17h01/16 (ICE 873) FRANKFURT (Main) Hbf 18h44/19h01 et (ICE 9550) PARIS-EST arr. 22h50.

PARTICIPATION AUX FRAIS, DÉPENSE TOTALE À PRÉVOIR (HORS VOYAGE):

Le montant de la participation à verser au CAF/IdF est de **52,50 €**.

Il comprend 13 € de droits d'inscription (3 nuits sur place, la nuit du 12/13, si on arrive le 12, comptant comme faisant partie du voyage, car antérieure au R.V.), et 39,50 € destinés à payer le car loué pour la journée du vendredi 14 (l'entreprise veut être payée 10 j à l'avance) et à couvrir les frais de voyage et d'organisation de l'organisateur.

Les dépenses à régler sur place comprennent essentiellement l'hébergement à l'hôtel, à BAD HARZBURG: 3 demi-pensions à 43,85 € = 131,55 €, + le p. déj. à l'arrivée (7,70 €) + le dîner avant le départ (11 €), soit **150,25 €, boissons non comprises.**

À régler en espèces ou par CB, pas par chèque.

Autres dépenses à régler sur place en espèces (nous ferons une caisse sur place):

- Honoraires de Raymond FAURE:

- Visite de GOSLAR (2h30):	70 €
- Forfait journée du vendredi 14 (QUEDLINBURG, GERNRODE, gorges de la BODE):	170 €
- Visite de WERNIGERODE:	60 €
- Visite de la mine du RAMMELSBURG:	30 €
TOTAL à répartir sur le nombre de participants:	330 €

- Entrées payantes dans certains monuments (prix par personne):

- Palais impérial de GOSLAR:	3,50 €	
- Collégiale St-SERVAIS de QUEDLINBURG, avec crypte:	6,00 €	
- Collégiale St-CYRIAQUE de GERNRODE:	1,00 €	
- Mine du RAMMELSBURG:	13,50 €	
	24,00 €	24,00 €

- Déplacement en autocar de ligne:

- TORFHAUS (point de départ pour le BROCKEN), le samedi 15: 3,30 € A/R.

- Déplacements en train:

- BAD HARZBURG - GOSLAR A/R le jeudi 13,
- BAD HARZBURG - WERNIGERODE - GOSLAR - BAD HARZBURG le dimanche 16,
évalués au total (évaluation un peu forte ?) à: 30 €

LA DÉPENSE TOTALE À PRÉVOIR EST DONC DE L'ORDRE DE 290 € (52,50+237,50) par personne hors voyage (si on arrive le 12, la nuit du 12/13 compte comme faisant partie du voyage), hors boissons et dépenses à caractère personnel, et hors casse-croûtes de midi.

ENVOYEZ DÈS MAINTENANT VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION AVEC UN CHÈQUE DE 52,50 € AU CLUB ALPIN FRANÇAIS D'ÎLE-DE-FRANCE, 5 rue Campagne Première, 75014 PARIS.

Les bulletins et les chèques seront mis de côté jusqu'au Mardi 23 Février, jour où ils seront enregistrés, après tirage au sort s'il y a lieu; mais l'hôtel est de bonne capacité, et le risque de se retrouver en liste d'attente est faible. Les éventuels malchanceux seront immédiatement prévenus, les autres recevront immédiatement leur reçu et se dépêcheront d'acheter leurs billets. Après le 23 Février, s'il reste de la place, ce sera 1er arrivé - 1er servi, jusqu'à saturation ou au Mardi 27 Avril au plus tard.

PROGRAMME:

JEUDI 13 MAI 2010 (ASCENSION):

DÉCOUVERTE DE GOSLAR.

R.V. à 9h15 dans le hall de la gare de BAD HARZBURG.

Transfert à l'hôtel par sa navette (l'hôtel est un peu excentré, mais possède une navette gratuite).

Petit déjeuner.

Les chambres ne seront peut-être pas prêtes, mais on nous indiquera un endroit où laisser les bagages inutiles pour la journée.

Retour à la gare par la navette.

10h45: **BAD HARZBURG DB.** Départ (train RE 14306) pour **GOSLAR arr. 10h58.**

11 heures: **Gare de GOSLAR. Accueil par Raymond FAURE pour une visite de 2h30 de la Vieille Ville.**

GOSLAR - Land de BASSE-SAXE - Altitude moyenne 320 m - 48000 habitants.

Vieille Ville et mine-musée du RAMMELSBURG classées Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

Un excellent résumé de l'histoire de **GOSLAR** se trouve dans le volume "**SAXE ROMANE**" de la collection du "**ZODIAQUE**":

"À l'origine de l'histoire de **GOSLAR**, il y a les gisements argentifères du **RAMMELSBURG**, qui devaient marquer le destin de la ville jusqu'à nos jours.

"Commencée au milieu du Xe siècle, l'exploitation du minerai devint la source de l'importance politique et économique de la ville, en rapide croissance. L'existence d'une colonie de marchands est attestée en 992. En 1005 est mentionné pour la première fois un château royal. Supplantant rapidement celui plus ancien de **WERLA**, il fut de plus en plus, à partir du début du XIe siècle, le lieu de résidence des rois de la dynastie des **SALIENS**. Surtout sous le règne de **HENRI III, roi de GERMANIE** depuis 1039 et **empereur** depuis 1046, **GOSLAR** devint le lieu de nombreuses diètes (assemblées) royales et impériales.

"En dehors du terrain occupé par le château impérial se trouvaient des agglomérations plus anciennes: le village du château (abandonné en 1356-1360, détruit en 1527), l'établissement sur le **FRANKENBERG** et le bourg dont l'existence est attestée en 1108 (le long de la rue du Marché). À partir de 1130, les divers établissements ont dû s'unir, si bien que dès le deuxième tiers du XIIe siècle la communauté se déclara *civitas* et s'entoura d'un mur d'enceinte (attesté depuis 1181-1186). À côté des fondations impériales sur le **PETERSBERG** et le **GEORGENBERG**, et de celle de **Saint-SIMON-et-Saint-JUDE**, dès la fin du XIIe siècle on construisit les églises paroissiales municipales du **FRANKENBERG**, du **Marché**, de **Saint-JACQUES** et **Saint-ÉTIENNE**. Les fouilles d'un **Mikwé (bain rituel juif)** attestent l'existence d'une communauté juive dans la deuxième moitié du XIIe siècle.

"Dès la fin de ce même siècle, la ville se trouva impliquée dans les querelles entre les **GUELFES** et les **STAUFEN**. En 1206, elle fut prise par **Gunzelin de WOLFENBÜTTEL** et mise à sac. Par la suite, elle essaya de se libérer de sa dépendance des pouvoirs territoriaux. En 1290, elle acquit les droits de prévôté impériale et, en 1340, son indépendance du pouvoir territorial. Depuis 1359, elle toucha la dîme de l'exploitation des mines, recette très importante qu'en 1235 l'**empereur FRÉDÉRIC II** (1194-1250) avait accordée aux **GUELFES**.

"Grâce à l'exploitation de nouveaux gisements de minerai au milieu du XVe siècle, **GOSLAR** connut bientôt une floraison nouvelle. On transforma et agrandit les églises paroissiales, et l'on construisit de nombreux bâtiments communaux (**salle du serment d'allégeance** à l'hôtel de ville, hôpitaux). Mais cela provoqua à nouveau la convoitise des **GUELFES**: au début du XVIe siècle surgirent de graves querelles avec le **duc Henri le Jeune de BRUNSWICK**, pendant lesquelles, en 1525, les habitants pour se défendre détruisirent le village sur le **FRANKENBERG** ainsi que les monastères sur le **PETERSBERG** et le **GEORGENBERG**. En 1552 cependant, la ville dut céder aux ducs guelfes ses droits sur la mine et ainsi perdit bientôt son importance.

"**GOSLAR** a conservé jusqu'à nos jours l'un des centres historiques les plus précieux, avec un grand nombre de monuments médiévaux restés presque sans changement. L'aspect de la ville témoigne de son ancienne importance politique et économique, comme le fait aussi le lien avec le **RAMMELSBURG**, si proche et toujours présent, point de départ de cette histoire et de cette culture."

Située en bordure Nord du **HARZ**, **GOSLAR** possède un bel ensemble de maisons à colombages et de monuments de grand intérêt.

Palais impérial (Kaiserpfalz).- Ce palais, érigé sous l'**empereur HENRI III** au milieu du XIe siècle et tombé en ruine au cours des temps, fut reconstitué de 1868 à 1879. Les impressionnantes proportions de l'ensemble donnent une idée du prestige du pouvoir impérial d'alors.

La **Salle de l'Empire (Reichssaal)** communique avec la **chapelle palatine Saint-ULRICH** (deuxième quart du XIIe siècle). Cette chapelle abrite le **sarcophage d'HENRI III (gisant du XIIIe siècle)** dont le socle contient le **coeur de l'Empereur** (le corps étant enterré dans la **crypte impériale de SPIRE**, que nous avons visitée lors de notre voyage de Pâques 1997).

Porche, dit "Narthex", de l'ancienne Collégiale romane Saint-SIMON-et-Saint-JUDE, appelée

"Cathédrale" (Domvorhalle).- De la collégiale édifée au XIe siècle par l'empereur HENRI III et abattue en 1822 ne subsiste que ce porche roman qui abrite le **trône impérial** (fin du XIe s.). La façade de type basilical présente une structure à deux registres. L'intérieur du bâtiment est aujourd'hui un musée contenant des objets et des éléments importants de l'ancienne collégiale. Au milieu se trouve le trône seigneurial, dit **"Siège de l'Empereur"**, oeuvre de la fin du XIe siècle. Dossier et bras en bronze présentent un riche décor ajouré de rinceaux et de lys. Le trône en pierre ne fait pas partie de cet ensemble, il remonte au début du XIIIe siècle, comme les clôtures en pierre qui l'entourent. Ces balustrades sont ornées de bas-reliefs, jadis colorés, d'une qualité remarquable. L'accès au trône est flanqué d'un dragon et d'un lion.

La Vieille Ville.-

La Place du Marché.- Le KAISER WORTH, bâtiment gothique (1494), autrefois maison de la **Guilde des Tailleurs et des Commerçants**, et l'**Hôtel de Ville**, de style gothique lui aussi, derrière lequel s'élançant les flèches de la **MARKTKIRCHE (Église du Marché, XIIe s.)**, en sont les édifices les plus remarquables. Au milieu se dresse une **fontaine** à deux grandes vasques en bronze (1230) surmontées par l'**aigle impérial couronné, aux ailes déployées, véritable symbole de la ville, affranchie en 1340.**

Saint-CÔME-et-Saint-DAMIEN, église protestante du Marché.- Actuellement, basilique voûtée à piliers avec massif occidental à deux tours inégales, cinq nefs, transept et chevet polygonal. À l'origine (vers 1150), basilique romane plafonnée à trois nefs. Choeur reconstruit dans le style gothique et voûté d'arêtes à la fin du XIIIe siècle. Au cours du XIVe siècle et au début du XVe, on agrandit l'église de deux collatéraux supplémentaires. Les **vitraux peints du milieu du XIIIe siècle**, provenant des fenêtres du choeur roman, sont **remarquables** et visibles dans la nef Nord.

Église Saint-PIERRE-et-Saint-PAUL de FRANKENBERG.- Cette église date du XIIe siècle et à été plusieurs fois remaniée depuis. À l'intérieur, **remarquable tribune Ouest (Nonnenempore = tribune des nonnes)**. Sur les murs Nord et Sud, vestiges de grandes peintures murales du début du XIIIe siècle. Il ne subsiste plus rien du mobilier médiéval, remplacé par un **mobilier presque exclusivement baroque de très grande qualité**. Dans le quartier, **petites maisons à colombages des mineurs.**

Ancienne abbatale de moniales bénédictines Sainte-MARIE-in-Horto, plus tard Collégiale de NEUWERK, et depuis 1964 église paroissiale.- Cette église se trouve dans le jardin (*in horto*) d'un couvent. De toutes les églises de **GOSLAR** datant de l'époque romane, elle est la seule à n'avoir subi aucune modification. **Les hauts clochers octogonaux du massif occidental comptent parmi les plus élégants jamais construits pour une église romane. Le décor du chevet est exceptionnellement soigné.** La nef est dominée par des voûtes d'ogives massives en arc brisé. La balustrade de la tribune d'orgue porte six bas-reliefs provenant de l'ancien jubé, d'une élégance déjà gothique (le **Christ**, la **Vierge**, et quatre **apôtres**).

Vers 13h30: **Fin de la visite guidée.** Nous n'aurons probablement pas eu le temps de voir tous les monuments qui viennent d'être énumérés, mais nous pouvons faire confiance à **Raymond FAURE** pour nous montrer l'essentiel sans nous saturer.

Déjeuner tiré du sac

dans un site agréable (parc, jardin public...). En cas de mauvais temps, on tâchera de trouver un abri (**Raymond FAURE** pourra peut-être nous en indiquer un avant de nous quitter).

14h15: **GOSLAR.** Sauf mauvais temps, auquel cas nous continuerions l'exploration de **GOSLAR** en privilégiant les endroits abrités, **départ pour une randonnée en boucle sur deux sentiers panoramiques sur le flanc W du fameux RAMMELSBURG, au S de la ville.**

En sortant de la ville, on commence par monter au **MALTERMEISTERTURM (410 m)**, carrefour (parking, buvette) qui tient son nom d'une tour, vestige d'une installation minière construite aux alentours de l'an 1500. De là part un sentier qui monte en lacets, dans une pente assez raide, au **point de vue du RAMMSECK (565 m)**. Le sentier continue à peu près en courbe de niveau, en direction générale S, dans le flanc W du **RAMMELSBURG**, en ménageant de très belles vues, jusqu'au col qui sépare le **RAMMELSBURG** du **SIDEKUM**. De ce col, un sentier en pente douce, d'abord en sous-bois puis bien dégagé, ramène, en direction générale N, au **MALTERMEISTERTURM (410 m)**.

Longueur de la boucle: 5 km.

Dénivelées: +200 m, -200 m.

Durée: environ 2 h.

Descente dans la ville, et traversée S-N de la Vieille Ville pour rejoindre la gare, très proche, au NW.

17h59: **GOSLAR DB.** Départ (train RE 3615) pour **BAD HARZBURG arr. 18h09.** En secours:

18h04: **GOSLAR DB.** Départ (train RB 24213) pour **BAD HARZBURG arr. 18h17.**

Transfert à l'hôtel par la navette.

19h30: **BAD HARZBURG.** Hôtel. Dîner. Coucher.

VENDREDI 14 MAI 2010:

DÉCOUVERTE DE QUEDLINBURG, DE GERNRODE, ET DES GORGES DE LA BODE.

7 heures: **BAD HARZBURG.**

Hôtel.

Petit déjeuner.

8 heures: **BAD HARZBURG.**

Hôtel.

Départ en autocar particulier, avec **Raymond FAURE**, en direction générale E, pour **QUEDLINBURG**, à environ 55 km de **BAD HARZBURG**.

9 heures: **QUEDLINBURG. Début d'une visite guidée de 2h30.**

QUEDLINBURG - Land de SAXE-ANHALT - Altitude 135 m - 27000 habitants.
Collégiale St-SERVAIS, Château et Vieille Ville classés Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

QUEDLINBURG est le berceau de l'Empire des rois et empereurs germaniques issus de la **dynastie saxonne**, le **Saint Empire Romain Germanique**. Le personnage du premier **roi de GERMANIE HENRI Ier l'Oiseleur** est intimement lié à **QUEDLINBURG**. C'est là, au pied du rocher portant le château, à l'endroit appelé "**Finkenherd**" (**aire aux pinsons**), que selon une légende archi-connue le bon **duc de SAXE, HENRI**, aurait été surpris à la chasse aux oiseaux par la délégation des princes venus lui apporter les insignes royaux. Un vitrail de l'hôtel de ville représente la scène. La surprise d'**HENRI** ne devait cependant pas être très grande, puisqu'il avait participé lui-même à la Diète (assemblée) de **FRITZLAR** qui l'avait élu roi. Cela se passait en 919.

En 929, à son retour des campagnes contre les **SLAVES** à l'Est de l'**ELBE**, **HENRI** prit deux décisions importantes. D'une part, il désigna son deuxième fils, **OTHON**, comme son seul et unique successeur, afin d'empêcher la parcellisation du pouvoir royal. D'autre part, il donna en douaire à son épouse bien-aimée **MATHILDE** toute une série de localités, parmi lesquelles figurait **QUEDLINBURG**.

Comme son père **HENRI, OTHON Ier**, couronné **roi de GERMANIE** à la mort de celui-ci en 936, et 26 ans plus tard, en 962, sacré **empereur à ROME par le pape JEAN XII**, fit de **QUEDLINBURG** le **centre de l'empire**. Quelques jours avant sa mort, en 973, il tint encore une fois sa cour à **QUEDLINBURG** pour les fêtes pascales. Des délégations princières venant de tous les grands royaumes d'**EUROPE** se joignirent à celles du **pape** et de l'**empereur de BYZANCE**. Durant ces fêtes, les costumes multicolores et le mélange des langues des peuples étrangers ont dû offrir au palais impérial un spectacle fascinant. **QUEDLINBURG fut alors pour quelques jours la capitale de l'OCCIDENT.**

Au pied d'une masse rocheuse portant le **Château** - d'où son nom de **Burgberg** - et l'**église abbatiale, QUEDLINBURG**, peu abîmée par les bombardements, est sans doute **une des localités allemandes les plus fidèles à l'image d'une ville au XVIIe siècle.**

Comme à **GOSLAR**, la **Place du Marché** et l'**Hôtel de Ville** sont au coeur de la cité. Ce qui caractérise surtout la Vieille Ville de **QUEDLINBURG**, ce sont ses **maisons à colombages d'à peu près toutes les époques, du XIVE au XIXe siècle, ce qui permet de suivre l'évolution de ce mode de construction au cours des âges. C'est en vertu de ce caractère tout à fait exceptionnel que la ville a été admise dans la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1994** (donc 5 ans après la fin de la RDA).

Les abbesses de QUEDLINBURG.- Sur le **Burgberg**, l'ancien **duc de SAXE HENRI l'Oiseleur**, élu **roi de GERMANIE** en 919 sous le nom de **HENRI Ier**, fit construire un château en 922. Après sa mort en 936 son épouse **MATHILDE** fonda dans son douaire, sur le **Burgberg**, un couvent de chanoinesses pour les filles de la haute noblesse. Grâce aux privilèges et aux importants domaines dont elle fut dotée, la communauté religieuse prospéra au point que les souverains saxons, descendants d'**HENRI**, choisirent eux aussi **QUEDLINBURG** comme résidence. **QUEDLINBURG** est donc antérieure à **GOSLAR** comme **ville impériale**. Ce ne sont d'ailleurs pas les mêmes dynasties: **SAXONS (famille des LIUDOLFING)** à **QUEDLINBURG, SALIENS (FRANCS)** à **GOSLAR**.

Ancienne Collégiale Saint-SERVAIS (auparavant Saint-DENIS) des chanoinesse, aujourd'hui église protestante.- À l'emplacement de l'église primitive, fondée au IXe siècle, la basilique actuelle fut commencée en 1070 et consacrée en 1129. Elle respecte dans sa conception fondamentale les traditions saxonnes: basilique cruciforme plafonnée à transept peu saillant, partie orientale très surélevée au-dessus de la crypte, chœur carré et trois absides, alternance des supports dans la nef (deux colonnes entre deux piliers, motif répété trois fois), un massif occidental enfin avec la tribune de l'abbesse au-dessus du narthex. L'élévation est à deux niveaux: grandes arcades et fenêtres hautes, mur nu entre les deux. Le mur Ouest est une réalisation architecturale de grande valeur. Au-dessus d'une double arcade au rez-de-chaussée, s'ouvrent quatre arcades en plein cintre groupées deux par deux sur une colonne, encadrées d'une double arcade aveugle. Derrière les ouvertures se trouvent le narthex et, au-dessus, la tribune de l'abbesse. Les **remarquables chapiteaux** des colonnes, les **impostes** des piles et les **frises** de la nef ont été sculptés par des artistes venus du Nord de l'**ITALIE**. Il en est de même dans les croisillons et leurs absidioles. L'absidiole méridionale, notamment, justifie pleinement la comparaison avec les fenêtres absidiales de **Sant'ABBONDIO de CÔME**, que nous avons admirées lors de notre voyage de l'Ascension 1998. Sous le chœur, la **crypte** est divisée en trois nefs dont les voûtes d'arêtes sont décorées de **fresques** décrivant des **scènes de la Bible**. Dans cette crypte, à l'abside centrale, se trouve ce qu'on appelle la "**confession**", une cavité en forme de fer à cheval, à l'origine voûtée d'une coupole, et formant une crypte plus petite au-dessous du maître-autel. Ce petit espace est doté d'un riche décor en stuc. Vers l'Ouest, une niche pour autel assez profonde marque l'ancien emplacement de la tombe d'**HENRI Ier**. Au Sud, celle de la **reine MATHILDE** (morte en 968) est demeurée inchangée. Contre le mur Sud de la crypte se trouvent les pierres tombales des premières abbesses; celles en stuc des abbesses **ADÉLAÏDE Ière (999-1045), BÉATRICE Ière (1045-1062) et ADÉLAÏDE II (1062-1095) comptent parmi les oeuvres sculptées romanes les plus importantes d'ALLEMAGNE.**

Le **Trésor** est conservé dans la sacristie: manuscrits, **Évangélaire de QUEDLINBURG**, **codex carolingien du IXe siècle** avec un plat exécuté en **BASSE-SAXE** en 1225-130, et, surtout, **tapis noué de QUEDLINBURG**, cinq éléments d'un magnifique tapis noué de l'**abbesse AGNÈS**, des environs de 1200, représentant le mariage du dieu romain **MERCURE** avec la **Philologie** en présence des sept arts libéraux personnifiés.

Aux alentours de 11h30, nous reprendrons la route, en direction générale S, vers **GERNRODE**, à 10 km de **QUEDLINBURG**.

GERNRODE - Land de SAXE-ANHALT - Altitude 204 m - 4000 habitants.

Ancienne collégiale de chanoinesses Saint-CYRIAQUE (et MÉTRONIUS), aujourd'hui église protestante.- L'origine de la collégiale **Saint-CYRIAQUE** de **GERNRODE** est tout à fait analogue à celle de sa voisine, la collégiale **Saint-SERVAIS** de **QUEDLINBURG**.

Sur le versant Nord du **HARZ**, au Sud de **QUEDLINBURG**, le **margrave (marquis) GERO** (937-965) fonda en 961 un chapitre de chanoinesses sur son domaine, déjà sous la protection d'un château-fort et appelé **GERONISROTH**, du nom de son bâtisseur. Ce vocable se rapporte aussi au défrichement de l'emplacement du château (défricher se dit **roden** en allemand).

GERO était l'un des plus importants personnages de l'entourage des **LIUDOLFING** qui, avec **HENRI Ier** et son fils **OTHON Ier**, unirent les duchés des tribus germaniques.

Le projet de **GERO** et de son fils **SIEGFRIED** de fonder un monastère particulier a dû être conçu dès avant 959. La mort prématurée de **SIEGFRIED** et de son frère en accéléra la réalisation. Au lieu de fonder un monastère familial, **GERO** fonda un monastère libre de chanoinesses, situé *ad urbem quae vocatur GERONISROTH*, qui reçut un privilège de protection d'**OTHON Ier** attesté par un document de 961. **GERO** y installa comme première abbessse sa belle-fille **HATUI**, veuve de **SIEGFRIED** sans enfants, de la lignée des **BILLUNG** et nièce de la **reine MATHILDE**. En 963, **GERO** ramena d'un voyage à **ROME** une relique, le bras de **saint CYRIAQUE**, qui remplaça désormais les anciens patrons **MARIE** et **PIERRE**. Il est fort probable qu'on avait déjà entrepris la construction de l'église à cette époque - donc plus de cent ans avant le début de la construction de **Saint-SERVAIS** de **QUEDLINBURG** -, car dès 965 **GERO** est enterré devant le maître-autel. Tout porte à croire que l'on commença la nef vers 970. L'édifice fut probablement achevé au début du XIe siècle, étant donné que **HATUI** fut enterrée devant l'autel de la Croix en 1014.

Grâce à ses liens étroits avec la maison royale saxonne (**MATHILDE épouse d'HENRI Ier**, **THÉOPHANU princesse byzantine épouse d'OTHON II**), le monastère, en dépendance directe de l'**Empire**, connut une grande prospérité et compta parmi les plus éminents à côté de **QUEDLINBURG**, **GANDERSHEIM**, et **ESSEN**. Sous l'**abbesse HEDWIGE III** (1118-1152), l'église fut encore une fois transformée: on construisit le **choeur occidental avec crypte et abside**.

La collégiale est une basilique plafonnée dotée de tribunes et de trois nefs, avec un transept court. La haute abside orientale sans fenêtre est flanquée de deux absidioles bien moins grandes sur les croisillons. Le massif occidental en place, avec un haut étage transversal flanqué de deux tours rondes et une abside (oeuvre du XXe siècle dans son état actuel), remplace depuis l'abbatit d'**HEDWIGE III** le massif originel à trois tours.

La **crypte orientale** peut être considérée comme **un des plus anciens exemples d'une crypte-halle au Nord des Alpes**. La niche voûtée, pratiquée à l'origine au milieu du mur Ouest, contenait probablement la tombe du fondateur ou bien les reliques de **saint CYRIAQUE**.

La nef surprend par sa hauteur et par l'effet que produisent ses trois niveaux (grandes arcades, arcades des tribunes, fenêtres hautes). Les supports des grandes arcades présentent une alternance simple: de chaque côté, pilier oriental contre le mur occidental du transept - colonne - pilier médian - colonne - pilier occidental, il y a donc de chaque côté deux paires de grandes arcades séparées par le pilier médian. À l'étage des tribunes, il y a, au-dessus de chaque paire de grandes arcades, entre des piliers situés à l'aplomb de ceux de l'étage inférieur, six arcades séparées par cinq colonnettes et coiffées deux par deux d'un arc de décharge aveugle. Les fenêtres hautes, au nombre de sept de chaque côté, sont sans rapport de rythme avec les étages inférieurs. **L'effet est grandiose**.

Il faut admettre des **influences byzantines** pour les tribunes de la nef et la disposition de leurs arcades, cas à peu près unique dans l'**ALLEMAGNE** du Xe siècle. En considérant les rapports étroits de l'**abbesse HATUI** avec la maison ottonienne et, partant, avec l'**impératrice THÉOPHANU**, **d'origine byzantine**, cette influence se comprend aisément. **THÉOPHANU** avait épousé le futur **OTHON II** en 972. Elle a donc encore pu avoir le temps d'intervenir dans la conception de la nef de **Saint-CYRIAQUE**. Elle avait souvent séjourné à **QUEDLINBURG** et avait exercé une influence considérable sur la vie artistique et intellectuelle, même au-delà de la **SAXE**.

La collégiale Saint-CYRIAQUE est un témoin particulier de l'architecture ottonienne. Le bâtiment d'origine est en grande partie conservé et ses traits caractéristiques nous impressionnent.

Le Saint-Sépulcre.- C'est sans doute dans le deuxième quart du XIe siècle qu'aurait été construite une **réplique du tombeau du CHRIST** dans les deux travées orientales du bas-côté Sud. Comme son modèle de **JÉRUSALEM**, ce sépulcre se compose d'une chambre principale et d'une avant-chambre. Le décor du mur Ouest est particulièrement riche et bien conservé.

Ce **Saint-Sépulcre**, le plus ancien et le mieux conservé, constitue aussi la réplique la plus importante du point de vue artistique, tout particulièrement à cause de la magnifique facture de ses personnages en stuc. Il demeure un **rare et bel exemple de sculpture ottonienne**.

Quand la visite se terminera, il devrait être environ 12h30. La **ROSSTRAPPE**, point de départ de notre

randonnée dans les **gorges de la BODE**, se trouve à 14 km de **GERNRODE**, vers l'E. Nous devrions donc pouvoir y arriver vers 13 heures.

En cas de mauvais temps, nous aviserons. **Raymond FAURE** sera de bon conseil.

Vers 13 heures: Arrivée au parking (418 m) de la **ROSSTRAPPE**, sur le plateau profondément entaillé par les **gorges de la BODE**, qui coule quelque 220 m plus bas.

Du parking, un sentier part plein S, franchit une petite butte (437 m), redescend légèrement (à droite (W) départ du sentier qui descend dans les gorges), et passe sur une large crête munie de balustrades qui s'amincit en un éperon dont trois côtés tombent verticalement dans les gorges.

Le **rocher de la ROSSTRAPPE (403 m)** est, avec celui d'en face, appelé **place du Sabbat des Sorcières (Hexentanzplatz)**, le **point de vue le plus impressionnant du HARZ**.

L'imagination populaire s'est donné libre cours devant de telles entailles dans les rochers. C'est ainsi que la **ROSSTRAPPE** tient son nom de l'empreinte du sabot du cheval qui, par un bond prodigieux depuis le rocher d'en face, sauva la **princesse BRUNHILDE, fille du roi de BOHÊME**, poursuivie par le méchant **chevalier BODO** dont le cheval, bien sûr, sauta trop court... Et depuis ce temps-là, le méchant chevalier - qui a donné son nom à la rivière, la **BODE** -, métamorphosé par les fées en un gros chien noir, veille au fond des gorges sur la couronne que la belle princesse perdit en sautant.

Nous reviendrons sur nos pas (on n'a d'ailleurs pas le choix !) pour trouver, près du départ du sentier qui descend dans les gorges, un endroit où

tirer notre déjeuner du sac.

GORGES DE LA BODE:

Vers 14 heures: **ROSSTRAPPE (403 m)**. Départ randonnée. Nous descendrons dans les **gorges de la BODE** par un sentier commode qui décrit de nombreux lacets dans des pierriers de granit. Dénivelée: -220 m environ. Arrivés au fond, nous trouverons un sentier aménagé, commode, qui remonte ces **gorges les plus sauvages du HARZ**. Il y a, bien sûr, un **Pont du Diable** et un **Chaudron de la BODE**. À côté de la rivière, les flancs des gorges, parfois de véritables murailles, jaillissent jusqu'à 200 m vers le ciel. La direction générale des gorges vers l'amont est WSW, mais elles sont très sinueuses. Dans la région des **Vallons aux Chevreuils (Rehtäler)**, les gorges commencent enfin à s'élargir. Le sentier les quitte et pénètre dans le riant élargissement de **TRESEBURG** (arrivée prévue vers 17 heures).

Vers 17 heures: **TRESEBURG**. Départ en autocar particulier pour **BAD HARZBURG** (arrivée prévue vers 18 heures).

Vers 18 heures: **BAD HARZBURG**. Hôtel.

Temps libre.

19h30: **BAD HARZBURG**. Hôtel. Dîner. Coucher.

SAMEDI 15 MAI 2010:

RANDONNÉE DE DÉCOUVERTE DU BROCKEN, POINT CULMINANT DU HARZ (1142 m).

L'heure du petit déjeuner dépendra de l'heure à laquelle il faudra que la navette parte pour nous conduire Place de la Gare, où nous devons prendre à 9h20 un autocar de ligne pour **TORFHAUS**.

9h20: **BAD HARZBURG Place de la Gare**. Départ en autocar de ligne (Ligne 820), vers le S, pour **TORFHAUS arr. 9h40. TORFHAUS (799 m)** est un important centre de ski.

9h45: **TORFHAUS (799 m)**. **Départ randonnée**. Le **Chemin de GOETHE (Goetheweg)**, aisé (gemütlich), est, les jours ensoleillés, l'itinéraire classique pour monter au **BROCKEN**. Nous n'y serons probablement pas seuls. Les 5 premiers km se font essentiellement dans de belles forêts, après quoi commence une montée offrant de belles vues le long de l'**ancienne ligne de démarcation ("Rideau de Fer")** et de la voie du **chemin de fer du BROCKEN (Brockenbahn)**. La dénomination **Chemin de GOETHE**, introduite à la fin du XIXe siècle, rappelle les trois ascensions du **BROCKEN** que fit le poète à partir de **TORFHAUS**: Le 10 Décembre 1777, **GOETHE**, alors âgé de 28 ans, entreprit la première ascension hivernale connue du **BROCKEN** par un touriste. Il refit l'ascension en 1783 et en 1784.

De **TORFHAUS**, on aperçoit le but de la randonnée. Le **BROCKEN** se trouve exactement à l'E et à 5 km à vol d'oiseau de **TORFHAUS**. À droite du sommet arrondi et couronné de tours du **BROCKEN** s'arrondit le **KÖNIGSBERG (1034 m)**, boisé; devant le **BROCKEN** et le **KÖNIGSBERG**, la crête boisée du **QUITSCHENBERG** se trouve en travers. L'itinéraire la contourne par la droite (S) et monte ensuite à une coupe claire en-dessous des forêts du **KÖNIGSBERG**; en haut du **KÖNIGSBERG** on aperçoit les **rochers des HIRSCHÖRNER (Bois de Cerfs)**, interdits pour des raisons de protection de la nature, par lesquels **GOETHE** passa avec le forestier de **TORFHAUS**.

Après un court tronçon le long de la route vers le S, l'itinéraire prend la direction générale E et commence par suivre, dans une forêt de grands épicéas, le **canal de l'ABBE (Abbegraben)**, un canal collecteur d'eau creusé en 1827 pour alimenter les roues hydrauliques des mines du **HAUT-HARZ**. Le **marais tourbeux** que l'on aperçoit bientôt à gauche (N) à travers les arbres est à l'origine du nom de **TORFHAUS**. Dans les marais d'altitude, maintenant protégés, on commença à la fin du XVIe siècle à extraire la tourbe; celle-ci était mise à sécher dans des **"maisons à tourbe"**, **"Torf-Häuser"**; la présence des marais explique aussi la couleur sombre de l'eau dans le canal de l'**ABBE. TORFHAUS**

était donc l'emplacement d'un **séchoir à tourbe**.

Au **col de l'ECKERSPRUNG**, sur la **ligne de partage des eaux entre l'ELBE (E) et la WESER (W)**, commence la montée finale, une randonnée de 3 km le long d'une clôture métallique, d'un mur et d'une voie de chemin de fer, qui, par suite de la destruction de la forêt - sur de vastes étendues il n'y a plus un arbre - offre une vue d'ensemble sur le **HARZ Occidental**.

Enfin, la **route du BROCKEN (interdite à la circulation des véhicules à moteur)**, mène au sommet. Arrivée au plateau sommital du **BROCKEN (1142 m)** prévue vers 12h45.

Déjeuner tiré du sac.

Sa qualité de point culminant dominant une vaste région, ainsi que l'histoire mouvementée de l'**ALLEMAGNE** (l'ancienne frontière entre **RDA** et **RFA** passait à 2 km à vol d'oiseau), ont valu au plateau du **BROCKEN** d'être encombré d'un certain nombre de bâtiments qui ne contribuent pas à l'esthétique du lieu et qui font que le **BROCKEN** a beaucoup perdu de la fascination qu'il exerçait manifestement à l'époque de **GOETHE**.

La moins gênante de ces constructions est aussi la plus ancienne: la **"Maisonnette des nuages" (Wolkenhäuschen)**, construite en 1736. Plus gênant est le complexe des Télécoms avec l'émetteur de télévision mis en service dès 1938 et la **Salle GOETHE** (salle pour touristes). La station météo du jardin alpin est la troisième construite (en 1937) à cet endroit, la première l'ayant été en 1895, il s'agit de la plus ancienne station météo d'**ALLEMAGNE**. La **gare du BROCKEN (HSB)** a été reconstruite en 1924 en granit. L'emplacement de l'**ancienne garnison soviétique** se trouve au point le plus élevé, avec l'**horloge du BROCKEN**; cet emplacement a fait l'objet de travaux de restitution à l'état naturel. Non loin du complexe des Télécoms, il y a aussi la **"mosquée"**, ancien immeuble cubique de la **Stasi** ainsi nommé à cause du radôme en forme de coupole qui le surmonte. Il y a, bien sûr, la **Chaire du Diable** et l'**Autel des Sorcières** - à l'endroit où, dit-on, le **Dr FAUST** passa la **nuit de WALPURGIS (sabbat de sorcières dans la nuit du 30 Avril au 1er Mai)**. Il reste quand même un peu de **lande du BROCKEN** avec des plantes typiques. Un sentier fait le tour du plateau.

C'est précisément la végétation qui fait la singularité du plus haut sommet du **HARZ**. **C'est la seule hauteur du Massif Central allemand qui n'ait jamais été boisée**. Elle est occupée par la végétation de la pelouse subalpine.

La cause de l'absence de forêt sur le plateau du **BROCKEN** est la rigueur du climat, et surtout le vent violent. Le climat du **BROCKEN**, au-dessus de 1000 m, est comparable à celui des **Alpes** à 2000 m.

La surface actuellement occupée par la pelouse est, à long terme, trop petite pour assurer la conservation de la flore spécifique du **BROCKEN**, si bien qu'on a commencé à prendre des mesures de restitution à l'état naturel. C'est la raison pour laquelle certaines surfaces ont été clôturées.

Le **Jardin Alpin** présente, outre la flore du **BROCKEN**, une sélection représentative des plantes de montagne du monde entier.

Vers 14h30/14h45: **BROCKEN**. **Départ randonnée de retour** par le même itinéraire qu'à l'aller. Arrivée à **TORFHAUS** prévue vers 16h45.

Distance totale parcourue: 16 à 17 km.
Dénivelées cumulées: environ +400 m, -400 m.

17h16: **TORFHAUS**. Départ en autocar de ligne (Ligne 820) pour **BAD HARZBURG Place de la Gare arr. 17h38**. En secours: **TORFHAUS** dép. 18h16, **BAD HARZBURG Place de la Gare arr. 18h38**.

Transfert à l'hôtel par la navette.

19h30: **BAD HARZBURG**. Hôtel. Dîner. Coucher.

DIMANCHE 16 MAI 2010:

DÉCOUVERTE DE WERNIGERODE ET DE LA MINE DU RAMMELSBERG. DÉPART POUR PARIS.

L'heure du petit déjeuner dépendra de l'heure à laquelle il faudra que la navette parte pour nous conduire à la gare, où nous devons prendre à 8h51 un train pour **WERNIGERODE**.

Il faudra tenir compte du temps nécessaire pour, après le petit déjeuner, libérer les chambres et ranger les bagages inutiles pour la journée dans un local que l'on nous indiquera.

8h51: **BAD HARZBURG DB**. Départ (train RB 14507) pour VIENENBURG 8h58/9h11 et (train HEX 83419) **WERNIGERODE arr. 9h35**.

9h35: **Gare de WERNIGERODE**. Accueil par Raymond FAURE pour une visite guidée de la Vieille Ville.

WERNIGERODE - Land de SAXE-ANHALT - Altitude 234 m - 37000 habitants.

Surnommée **"La ville multicolore au pied du HARZ" (Die bunte Stadt am HARZ)**, **WERNIGERODE** est l'une des localités les plus attachantes de la région. Sur la **Place du Marché** se dresse l'**orgueil de WERNIGERODE - son ravissant Hôtel de Ville, considéré comme l'un des plus beaux édifices à colombages d'ALLEMAGNE** (première moitié du XVIe siècle).

La **Breite Strasse (Rue Large)**, principale artère de **WERNIGERODE**, forme, au départ de la **Place du Marché**, l'ensemble le plus pittoresque avec ses alignements de maisons construites par de riches bourgeois aux XVIe, XVIIe, et XVIIIe siècles.

L'église **Saint-JEAN**, église-halle gothique du XVe siècle, abrite un retable à quatre volets en bois sculpté, exécuté en 1425, représentant **la Vierge et les anges**.

À noter que **WERNIGERODE** a donné à une de ses rues le nom de **Louis BRAILLE (Louis-Braille-Strasse)** afin d'honorer ce bienfaiteur des aveugles.

Déjeuner tiré du sac.

13h18: **WERNIGERODE DB**. Départ (train RE 3610) pour VIENENBURG 13h37/41 et (train RB 24628) **GOSLAR arr. 13h54**.

14 heures: **Gare de GOSLAR**. Départ, à pied, pour la mine du **RAMMELBERG** (arrivée prévue vers 14h30).

MINE-MUSÉE DU RAMMELBERG, classée Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

Associé à la Vieille Ville de **GOSLAR**, qui doit tout ou presque à l'industrie minière, le **RAMMELBERG** est depuis 1992 **Patrimoine Mondial de l'UNESCO** du fait de sa richesse exceptionnelle en édifices et vestiges, aussi bien souterrains qu'au jour, issus de toutes les périodes de l'activité minière.

Le **RAMMELBERG**, dans les profondeurs duquel se cachait jadis le plus grand gisement métallifère compact du monde avec ses quelque 27 millions de tonnes de minerais, possède une histoire minière qui a duré sans interruption pendant plus de mille ans. La mine métallifère du **RAMMELBERG**, dont l'exploitation a été arrêtée en 1988 après épuisement de son gisement, constitue, conjointement avec le paysage environnant et la Vieille Ville de **GOSLAR**, un des sites miniers les plus impressionnants sur le plan historique.

Un ensemble sans pareil de vestiges historiques miniers, encore conservés sur les flancs du **RAMMELBERG**, permet de mieux comprendre l'histoire millénaire de la mine et de la civilisation qui s'est développée grâce à elle.

Le **RAMMELBERG** est maintenant un musée d'un nouveau type ayant pour but de faire revivre l'histoire là où elle a eu lieu. La mine de minerai et le musée forment un tout. La mine entière, aussi bien à l'extérieur que sous terre, est présentée comme un objet d'exposition à part entière.

Diverses expositions réparties aussi bien à l'extérieur que sous terre sont consacrées à tous les domaines importants de l'histoire minière.

Il s'agit d'évocations historiques dans des lieux authentiques.

Le train minier: le voyage insolite dans les wagons d'origine du train minier conduit le visiteur au fond de la montagne jusque vers la zone souterraine située à proximité immédiate d'un puits intérieur vertical profond de 500 m.

C'est là que des démonstrations effectuées avec des engins d'abattage et d'extraction utilisés autrefois dans la mine du **RAMMELBERG** font revivre les techniques d'abattage et de transport du minerai des années 50. C'est une illustration impressionnante des dures conditions de travail des mineurs ainsi que des améliorations dues au progrès technique.

La Galerie ROEDER: la découverte de ce système de galeries et de ses trois énormes roues hydrauliques souterraines, vieux de 200 ans, se fait à pied. Installées dans des cavités immenses creusées dans la montagne, et alimentées par un canal creusé lui aussi de main d'homme, ces roues servaient à actionner les pompes d'évacuation des eaux d'infiltration et divers autres dispositifs. La **galerie ROEDER** est une **grande réalisation technique admirablement conçue** et est considérée comme un **chef-d'oeuvre des ingénieurs de l'époque**.

Vers 17 heures: **Mine du RAMMELBERG. Fin de la visite guidée** et départ à pied pour la gare de **GOSLAR**.

17h59: **GOSLAR DB**. Départ (train RE 3615) pour **BAD HARZBURG arr. 18h09**.

Transfert à l'hôtel par la navette.

Dîner.

FIN DU PROGRAMME (V. p. 2 pour le voyage de retour).

ÉQUIPEMENT normal du randonneur en moyenne montagne au printemps.

Protection contre le froid, le vent, la pluie. Chaussures montantes obligatoires. Bâtons de marche utiles.

BULLETIN D'INSCRIPTION à la page suivante >>>

ASSURANCE ANNULATION FACULTATIVE:

La Fédération des Clubs Alpins Français et de Montagne a souscrit auprès de la **COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ASSURANCES** le contrat 7 904 966 qui vous permet de bénéficier **SUR DEMANDE EXPRESSE DE VOTRE PART AU MOMENT DE L'INSCRIPTION** de garanties **ANNULATION/INTERRUPTION DE SÉJOUR/BAGAGES**.

Comme tout contrat d'assurance, celui-ci comporte des restrictions, des exclusions, des franchises. La notice ci-jointe (2 pages en petits caractères) en donne les détails. **Nous vous invitons à la lire attentivement.**

Une analyse rapide montre que:

- Conçu pour des voyages d'une certaine durée, ce contrat devient, pour des week-end même un peu prolongés, un contrat **ANNULATION/BAGAGES**. En effet, la garantie **INTERRUPTION DE SÉJOUR** ne joue que si l'on est obligé d'interrompre le voyage plus de 3 nuitées, c'est-à-dire au moins 4.

Attention! Ne pas confondre avec l'assistance rapatriement comprise dans l'assurance de personne dont vous bénéficiez si vous ne l'avez pas expressément refusée au moment du renouvellement de votre cotisation. La garantie **INTERRUPTION DE SÉJOUR**, lorsqu'elle joue, est faite pour être remboursé, dans certains cas, des prestations terrestres payées et non consommées dont on ne peut exiger le remboursement du prestataire; elle n'a rien à voir avec l'assistance rapatriement.

- Le contrat comporte 3 options. Les primes correspondantes sont respectivement de 1,60%, 1,85%, et 2,50% de la dépense totale à prévoir. Mais il y a un minimum, le même pour les 3 options: 8 €. De sorte que pour toute collective pour laquelle 2,50% de la dépense totale à prévoir n'est pas une somme significativement supérieure à 8 €, ce qui est le cas pour beaucoup de nos collectives, c'est l'Option 3 qui s'impose - si tant est que l'on veuille souscrire cette assurance **ANNULATION/BAGAGES** purement **facultative**.

En effet, la garantie **ANNULATION** est assortie d'une **franchise**, elle aussi la même pour les 3 options: **45 €**. Ce montant peut représenter, pour un week-end même un peu prolongé, en France ou dans un pays limitrophe, une fraction des frais d'annulation qui enlève tout intérêt à la garantie **ANNULATION**.

- BAGAGES: les matériels de sport de toute nature ne sont pas garantis. Franchise de 40 €, quelle que soit l'option.

- En définitive, ce qui distingue les 3 options, ce sont essentiellement les **motifs d'annulation** pris en compte. Ainsi, l'Option 2 se distingue de l'Option 1 par la prise en compte comme motif supplémentaire d'annulation, dans certaines conditions, de *l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante*. Quant à l'Option 3, elle admet, toujours dans certaines conditions, en plus de tous les motifs d'annulation pris en compte dans les Options 1 et 2, d'autres motifs liés à des risques de la vie courante, ce qui confirme que c'est bien elle qui s'impose tant que la prime ne dépasse pas significativement le montant de 8 € commun aux 3 options, et que la franchise de 45 € ne lui enlève pas son intérêt. Mais le fait que, dans l'Option 3, le plafond de la garantie **BAGAGES** soit de 1500 € au lieu de 800 € dans les 2 autres, est aussi à prendre en considération. À chacun de juger au cas par cas.

C'est donc l'Option 3 qui sera systématiquement **proposée** tant que la prime ne sera pas significativement > 8 €.

BULLETIN D'INSCRIPTION

À remplir intégralement pour chaque collective.

COLLECTIVE:

Activité: **Rando**.....Référence: **10-RW40**.....Nom de l'encadrant (randonnée seulement): **Wohlgroth**.....
Dates: **13-16 Mai 2010**.....Dépense Totale HORS VOYAGE à Prévoir (DTP): **290 €**

! Participation aux frais à verser au CAF d'Île-de-France à l'inscription:.....52,50 € !
! Facultatif: () je souscris l'assurance annulation **!**
! Option 3: motifs d'annul. + + nbrx, vol bagages 1500 € **!**
! (Prime d'assurance : **8 €**).....**€ !**
! **TOTAL:.....€ !**
! Mode de paiement:...Chèque à l'ordre du Club Alpin Français d'Île-de-France ()...Espèces ()...CB () **!**
!

Facultatif: Référence d'un 2e choix:..... Référence d'un 3e choix:.....
J'ai la F.T. correspondante oui () non () J'ai la F.T. correspondante oui () non ()
(F.T. = fiche technique, ou programme)

PARTICIPANT:

Nom:..... Prénom:.....
Téléphone (domicile):..... (travail):.....
e-mail (domicile):..... (travail):.....
Adresse:.....

Numéro d'adhérent: _ _ _ / _ _ _ / _ _ _

CAF d'appartenance:..... (joindre photocopie de votre carte CAF si vous n'êtes pas membre du CAF d'Île-de-France).

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT:

Nom:..... Prénom.....Lien de parenté:.....
Adresse:.....Téléphone:.....

Je certifie que j'ai pris connaissance de la F.T. (fiche technique, ou program-

me) relative à la sortie à laquelle je m'inscris, que je me conformerai à toutes ses indications, notamment en ce qui concerne le matériel et l'équipement, et que ma condition physique et mon niveau technique sont ceux requis.

CLUB ALPIN FRANÇAIS
CONTRAT 7 904 966

sinistre. Nous vous invitons à les lire attentivement.

OPTION 1

(Prime de 1,60% de la dépense totale à prévoir, avec un minimum de 8 € TTC par personne).

FRAIS D' ANNULATION (garantie de base)

ARTICLE 1 - NATURE DE LA GARANTIE.

L' Européenne d' Assurances (EA) garantit le remboursement des pénalités d' annulation facturées par l' organisateur du voyage en application de ses Conditions Générales de vente dans la limite maximum du barème fixé aux conditions particulières lorsque cette annulation, notifiée AVANT LE DÉPART, est consécutive à la survenance, après la souscription de l' assurance, de l' un des événements suivants:

* Décès, accident corporel grave, maladie grave, de l' assuré, de son conjoint de droit ou de fait, de ses ascendants ou descendants jusqu' au 2ème degré, beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, ainsi que de toute personne vivant habituellement avec l' assuré.

Par MALADIE GRAVE, on entend toute altération de santé constatée par un docteur en médecine, impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre, et nécessitant des soins appropriés.

Par ACCIDENT CORPOREL GRAVE, on entend toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime, provenant de l' action soudaine d' une cause extérieure, constatée par un docteur en médecine, impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre, et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

* Dommages graves d' incendie, explosion, dégâts des eaux, ou causés par les forces de la nature aux locaux professionnels ou privés de l' assuré et impliquant impérativement sa présence pour prendre les mesures conservatoires nécessaires.

* Vol dans les locaux professionnels ou privés de l' assuré, si ce vol nécessite impérativement sa présence, et s' il se produit dans les 48 heures précédant le départ.

* Licenciement économique de l' assuré ou de son conjoint de fait ou de droit assuré par ce même contrat, à la condition que la procédure n' ait pas été engagée antérieurement à la souscription du contrat et/ou que l' assuré n' ait pas eu connaissance de la date de l' événement au moment de la souscription du contrat.

* Annulation d' une personne devant accompagner l' assuré (maximum quatre personnes) durant le voyage, inscrite en même temps que lui, et assurée par ce même contrat, lorsque l' annulation a pour origine l' un des causes énumérées ci-dessus. Toutefois, si l' assuré souhaite partir sans elle, L' EA lui remboursera les frais d' hôtel supplémentaires entraînés par cette annulation.

Si, pour un événement garanti, l' assuré préfère se faire remplacer par une autre personne plutôt que d' annuler son voyage, L' EA prend en charge les frais de changement de nom facturés par le fournisseur (T.O., Compagnie aérienne...). Dans tous les cas, le montant de cette indemnité ne pourra être supérieur au montant des frais d' annulation exigibles à la date de la survenance du sinistre.

ARTICLE 2 - EFFET DE LA GARANTIE.

Sous réserve que l' assuré ait payé préalablement la prime correspondante et qu' il ait souscrit le présent contrat le jour de l' inscription au voyage ou au plus tard la veille du premier jour d' application des pénalités prévues dans le barème des pénalités en cas d' annulation, la garantie prend effet dès la souscription du présent contrat et expire au moment du départ, ou à la remise des clés en cas de location.

ARTICLE 3 - LIMITATION DE LA GARANTIE.

L' indemnité due en vertu de la présente garantie ne peut dépasser le montant réel des pénalités facturées dans la limite maximum du barème fixé aux conditions particulières suite à l' annulation du voyage.

Dans tous les cas, l' indemnité ne pourra excéder les montants suivants:

* **Transports secs** (billets achetés seuls): maximum de **1 500 € T.T.C.** par personne avec un maximum de **7 500 € T.T.C.** par événement.

* **Autres prestations**: maximum de **6 000 € T.T.C.** par personne avec un maximum de **30 000 € T.T.C.** par événement.

Les frais de dossier, la prime d' assurance, les taxes d' aéroport et les frais de visa ne sont pas remboursables.

ATTENTION: Si l' assuré annule tardivement, L' EA ne pourra prendre en charge que les frais d' annulation exigibles à la date de survenance de l' événement générateur du sinistre.

Si la souscription de la garantie est postérieure à l' apparition du motif d' annulation du voyage et à sa connaissance par l' assuré, elle ne pourra ouvrir droit aux indemnités.

ARTICLE 4 - FRANCHISE.

Dans tous les cas, L' EA indemnisera l' assuré sous déduction d' une franchise de 45 € T.T.C. par personne.

ARTICLE 5 - EXCLUSIONS.

Outre les exclusions prévues aux Conditions Générales, ne sont pas garanties les annulations consécutives à:

* une maladie ou un accident dont l' assuré aurait eu connaissance antérieurement à l' inscription au voyage ou à la souscription du présent contrat,

* un traitement esthétique, une cure, une interruption volontaire de grossesse, une fécondation in vitro et ses conséquences, une complication de grossesse et ses suites,

* un oubli de vaccination,

* une maladie psychique ou mentale ou dépressive sans hospitalisation ou entraînant une hospitalisation inférieure à 3 jours,

* des épidémies.

FRAIS D' INTERRUPTION DE VOYAGE

ARTICLE 1 - NATURE DE LA GARANTIE.

Si l' assuré doit interrompre le voyage garanti par ce contrat plus de 3 nuitées, L' EA s' engage à rembourser les prestations terrestres non consommées dont l' assuré ne peut exiger du prestataire le remboursement, le remplacement ou la compensation dans le cas où une société d' assistance organise le rapatriement de l' assuré par suite:

* de maladie grave, accident corporel grave, décès:

* de l' assuré, de son conjoint de droit ou de fait, de ses ascendants ou descendants jusqu' au 2ème degré,

* de ses beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, ainsi que de toute autre personne vivant habituellement avec l' assuré,

* de vol, de dommages graves d' incendie, explosion, dégâts des eaux, ou causés par les forces de la nature aux locaux professionnels ou privés de l' assuré et impliquant impérativement sa présence pour prendre les mesures conservatoires nécessaires.

Le remboursement s' effectuera au prorata temporis, frais de transport et de location de voiture non compris.

Les définitions de la MALADIE GRAVE et de l' ACCIDENT CORPOREL GRAVE sont les mêmes que pour la garantie FRAIS D' ANNULATION.

ARTICLE 2 - EXCLUSIONS.

Elles sont identiques à celles de l' ARTICLE 5 de la garantie FRAIS D' ANNULATION.

BAGAGES

ARTICLE 1 - NATURE DE LA GARANTIE.

L' EA garantit les bagages de l' assuré dans le monde entier, **hors de sa résidence principale ou secondaire**, à concurrence de **800 € T.T.C.**, contre:

* le vol,

* la destruction totale ou partielle, y compris les dommages causés par les forces de la nature,

* la perte uniquement pendant l' acheminement par une entreprise de transport régulièrement habilitée.

Par bagages, il faut entendre les sacs de voyage, valises, objets et effets personnels à l' exclusion des effets vestimentaires portés sur l' assuré.

Les objets de valeur désignés ci-dessous sont également compris dans l' assurance pour un maximum de 40 % du capital garanti et seulement dans les conditions ci-après:

* les bijoux, objets en métal précieux, perles, pierres dures et montres sont garantis uniquement contre le vol et seulement lorsqu' ils sont remis en dépôt au coffre de l' hôtel ou lorsqu' ils sont portés sur l' assuré,

* les matériels photographiques, cinématographiques, radiophoniques, d' enregistrement ou de reproduction du son ou de l' image ainsi que leurs accessoires, les fourrures en peau fine, sont garantis uniquement contre le vol et seulement lorsqu' ils sont portés ou utilisés par l' assuré.

Les objets acquis en cours de voyage ou séjour sont compris dans l' assurance pour un maximum de 25 % du capital assuré.

ARTICLE 2 - EFFET DE LA GARANTIE.

La garantie prend effet au plus tôt 24 heures avant le rendez-vous fixé par l' organisateur du voyage à partir du moment où l' assuré quitte son domicile pour se rendre par le trajet le plus direct au lieu de rassemblement. Elle expire lors de son retour à son domicile dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3 - CALCUL DE L' INDEMNITÉ.

L' indemnité est calculée sur la base de la valeur de remplacement au jour du sinistre, vêtue déduite, sans application de la règle proportionnelle prévue habituellement par le Code des Assurances (L 121-5). Les montants des garanties ne se cumulent pas avec celles éventuellement prévues par la compagnie de transport.

ARTICLE 4 - FRANCHISE.

Dans tous les cas, L' EA indemnisera l' assuré sous déduction d' une franchise de 40 € T.T.C. par personne.

ARTICLE 5 - EXCLUSIONS.

Outre les exclusions prévues aux Conditions Générales, ne sont pas garantis:

- * les marchandises, les espèces, cartes de crédit, cartes à mémoire, billets de transport, matériels informatiques, matériels téléphoniques, alarmes, jeux vidéo et accessoires, les titres de toute nature, stylos, briquets, les documents enregistrés sur bandes ou films, les documents et valeurs en papier de toutes sortes, les collections et matériels à caractère professionnel, les clés, les vélos, caravanes et d'une manière générale les engins de transport, les lunettes, lentilles de contact, prothèses et appareillages de toute nature, matériels médicaux, médicaments, denrées périssables,
- * le vol des bagages de l'assuré consécutif à des oublis ou négligences de sa part, c'est-à-dire le fait de laisser ses bagages dans un lieu ouvert au public sans surveillance, le fait de laisser ses bagages visibles de l'extérieur de son véhicule et/ou sans avoir entièrement fermé et verrouillé les accès,
- * le vol commis sans effraction ou avec usage de fausses clés,
- * le vol des bagages de l'assuré dans un véhicule entre le coucher et le lever du soleil ou dans un véhicule décapotable,
- * les dommages indirects tels que privation de jouissance, amendes,
- * les dommages résultant du vice propre de la chose assurée, de son usure normale et naturelle,
- * la perte, l'oubli ou l'échange,
- * **les matériels de sport de toute nature,**
- * les vols en camping,
- * les dommages dus aux accidents de fumeurs, à la mouille ou au coulage de matières grasses, colorantes ou corrosives, faisant partie des bagages assurés.

ANNULATION - INTERRUPTION - BAGAGES: QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

L'assuré ou ses ayants-droit doivent obligatoirement respecter les obligations suivantes, sous peine de déchéance sauf cas fortuit ou de force majeure:

- * aviser le CAF/IdF dès la survenance du sinistre,
 - * aviser L'Européenne d'Assurances, 20 rue des Poissonniers, 92522 NEULLY SUR SEINE CEDEX, tél.: 01.46.43.64.64, fax: 01.46.43.64.60, par écrit dès la survenance du sinistre et au plus tard dans les 5 jours ouvrés (délai ramené à 2 jours ouvrés en cas de vol). Passé ce délai, l'assuré sera déchu de tout droit à indemnité si le retard a causé un préjudice à L'EA,
 - * adresser à L'EA tous les documents nécessaires à la constitution du dossier pour prouver le bien-fondé et le montant de la réclamation.
- Seront systématiquement demandés à l'assuré:
- dans les cas d'annulation, les originaux des factures de frais d'annulation et d'inscription,
 - dans les cas d'interruption, les originaux des factures détaillées du voyageur faisant apparaître les prestations terrestres et les prestations de transport.
- Sans la communication à notre médecin-conseil des renseignements médicaux nécessaires à l'instruction, le dossier ne pourra être réglé.
- Dans les cas d'annulation, L'EA se réserve le droit de réclamer le billet de voyage initialement prévu et non utilisé ou la copie du remboursement effectué par le transporteur.
- * en cas de perte ou détérioration des bagages confiés à un transporteur, de vol commis dans un hôtel, faire établir un constat des dommages par le représentant qualifié du transporteur ou de l'hôtelier (à l'exclusion du représentant de l'organisateur du voyage). La non présentation de ce constat entraînera une réduction de l'indemnité correspondant à la somme devant revenir à L'EA au titre du recours que L'EA aurait à exercer à l'encontre du transporteur ou de l'hôtelier.
 - * de plus, en cas de vol, déposer plainte dans les meilleurs délais auprès des autorités de police du pays d'origine les plus proches du lieu du délit.
- * adresser à L'EA les justificatifs originaux de votre réclamation:
- * récépissé de dépôt de plainte, bulletin de réserve du transporteur terrestre, aérien, maritime,
 - * constat des dommages,
 - * inventaire détaillé et chiffré,
 - * constat d'avarie, d'irrégularité, ticket de transport et d'enregistrement en cas de bagages égarés, perdus ou endommagés,
 - * devis de réparation ou factures acquittées, factures d'achat ou d'origine.
- * Si l'assuré récupère tout ou partie des objets volés ou disparus, à quelque époque que ce soit, il doit en aviser immédiatement L'EA:
- Si cette récupération a lieu avant le paiement de l'indemnité, il doit reprendre possession de ces objets et L'EA l'indemnifiera des détériorations qu'ils auront éventuellement subies.
 - Si cette récupération a lieu après le paiement de l'indemnité, il pourra décider de les reprendre contre remboursement de l'indemnité perçue, sous déduction des détériorations ou manquants. L'assuré dispose de 15 jours pour faire son choix. Passé ce délai, L'EA considérera que l'assuré a opté pour le délaissement.
- * Les biens sinistrés que L'EA indemnise à l'assuré deviennent sa propriété.

PRÉSENTATION DES OPTIONS 2 ET 3 PAR COMPARAISON AVEC L'OPTION 1:

OPTION 2

(Extension de la garantie ANNULATION à l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante).

(Prime de 1,85 % de la dépense totale à prévoir, avec un minimum de 8 € TTC par personne).

La première différence avec l'Option 1 (Prime de 1,60 % de la dépense totale à prévoir, avec un minimum de 8 € TTC par personne) concerne les FRAIS D'ANNULATION. Le deuxième alinéa de l'ARTICLE 1 - NATURE DE LA GARANTIE devient (en italique, ce qui est ajouté au texte correspondant de l'Option 1):

* Décès, accident corporel grave, maladie grave, y compris l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une constatation médicale dans le mois précédant l'inscription au voyage, de l'assuré, de son conjoint de fait ou de droit, de ses ascendants ou descendants jusqu'au 2ème degré, beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, ainsi que de toute personne vivant habituellement avec l'assuré.

Par cohérence avec cet ajout, le deuxième alinéa de l'ARTICLE 5 - EXCLUSIONS de l'Option 1 est supprimé.

OPTION 3

(Extension de la garantie ANNULATION à l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante (d'Option 2)).

(Prise en compte, pour la garantie ANNULATION, d'événements non pris en compte dans les Options 1 et 2).

(Garantie BAGAGES 1 500 €, au lieu de 800 € dans les Options 1 et 2).

(Prime de 2,50 % de la dépense totale à prévoir, avec un minimum de 8 € TTC par personne).

Plusieurs différences avec l'Option 1 ou l'Option 2, c'est-à-dire l'Option 1 dont le deuxième alinéa de l'ARTICLE 1 - NATURE DE LA GARANTIE du chapitre FRAIS D'ANNULATION est complété comme indiqué ci-dessus, concernent encore les FRAIS D'ANNULATION:

- Dans l'ARTICLE 1 - NATURE DE LA GARANTIE,

- le texte du deuxième alinéa est celui de l'Option 2 ci-dessus.

- Entre les alinéas 4 et 5 vient s'intercaler un alinéa 4 bis rédigé comme suit:

* *Décès des oncles, tantes, neveux ou nièces de l'assuré.*

- Entre les alinéas 6 et 7 viennent s'intercaler les alinéas suivants:

* *Complications de grossesse de l'assurée et leurs suites.* Par cohérence, ce cas ne figure plus parmi les cas d'exclusion énumérés à l'ARTICLE 5 - EXCLUSIONS.

* *Convocation ou événement d'ordre administratif ou professionnel, à la condition expresse que l'assuré n'ait pas eu connaissance de la date de l'un des événements limitativement énumérés ci-après au moment de la réservation du voyage ou de la souscription de la présente garantie:*

- *convocation de l'assuré devant un tribunal en tant que témoin, juré d'Assises, ou procédure d'adoption d'un enfant,*
- *convocation de l'assuré à un examen de rattrapage à condition que le rattrapage ait lieu pendant la période prévue pour le voyage,*
- *obtention par l'assuré d'un emploi ou d'un stage ANPE à condition d'être inscrit au chômage, à l'exclusion de prolongation ou renouvellement de contrat.*

- Entre les alinéas 7 et 8 viennent s'intercaler les alinéas suivants:

* *Mutation professionnelle de l'assuré, non disciplinaire, imposée par l'autorité hiérarchique et n'ayant pas fait l'objet d'une demande de la part de l'assuré. Application d'une franchise de 25 % du montant du sinistre.*

* *Suppression ou modification des congés payés de l'assuré imposée par son employeur, alors qu'ils avaient été accordés par l'employeur avant l'inscription au voyage et la souscription du présent contrat. Cette garantie ne s'applique pas aux membres d'une profession libérale, aux travailleurs indépendants, aux dirigeants et aux représentants légaux d'entreprise. Application d'une franchise de 25 % du montant du sinistre.*

* *Dommages graves au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ et dans la mesure où celui-ci est indispensable à l'assuré pour se rendre à l'aéroport ou sur le lieu de séjour et ne peut être utilisé.*

* *Vol de la carte d'identité de l'assuré ou de son passeport dans les 48 heures précédant le départ, l'empêchant de satisfaire aux formalités de police aux frontières. Application d'une franchise de 25 % du montant du sinistre.*

* *Contre-indication ou suites de vaccination de l'assuré.*

* *Refus de visa touristique à l'assuré par les autorités du pays visité, sous réserve que la demande de visa ait été effectuée dans les délais requis auprès des Autorités compétentes de ce pays.*

* *Départ manqué: si l'une des causes énumérées ci-dessus ou un accident imprévisible irrésistible et extérieur survenu dans un transport payant utilisé pour le préacheminement de l'assuré n'entraîne qu'un retard, L'EA donne à l'assuré la possibilité de rejoindre sa destination. Si le titre de transport de l'assuré n'est plus revalable, L'EA versera, sur justificatif, une indemnité égale au maximum à:*

* *50 % du montant de la facture du fournisseur de l'assuré pour les voyages à forfait, croisières ou locations,*

* *80 % du coût total du billet initial aller-retour de l'assuré pour les transports secs*

ARTICLE 5 - EXCLUSIONS: Par rapport au texte de l'Option 1, le deuxième alinéa est supprimé (comme pour l'Option 2), et, dans le troisième alinéa, il faut barrer "une complication de grossesse et ses suites".

BAGAGES

Remplacer "800 € T.T.C." par "1 500 € T.T.C.", et "8 000 € T.T.C." par "15 000 € T.T.C."